



Construction avec eau dans le vide sanitaire

Par Olivier C

Bonjour

Début de ma construction Octobre 2022

Pénalité de retard depuis novembre 2023

Depuis 4 mois j'ai par infiltration du sol Entre 80 cm et 120 cm d'eau dans mon vide sanitaire de 160 cm

Le chantier est donc à l'arrêt

Et le constructeur se réveille en me demandant de vider le vide sanitaire pour la reprise du chantier

Est ce à ma charge d'effectuer cette opération ?

Existe t'il des textes de loi pour obligé le constructeur?

Merci pour votre retour